

Conseil d'administration

du 13/07/2000

III-Convention-Contrat-Marché

Barrage d'Arzal : Affouillements

Présentation du projet de confortement des pertuis par un radier général :

Par délibération du 29 mars 2000, le Conseil d'Administration a fixé les procédures de passation et modes de dévolution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre 2000, de lancer un appel d'offres restreint pour l'opération de protection contre les affouillements du barrage d'ARZAL, estimée globalement à 16.000.000 F.

Au terme de l'étude menée pour élaborer le projet adéquat, celui-ci est présenté au Conseil d'Administration :

Consistance des travaux :

Les travaux consistent à réaliser une dalle en béton armé de 0,75 m d'épaisseur pour protéger le lit de la Vilaine à l'aval des pertuis du barrage d'ARZAL. En effet, la force des courants en aval des pertuis de vannage est telle qu'elle a érodé les fonds rocheux sur environ 20 mètres de large et que le phénomène risque d'entraîner la ruine du barrage s'il n'y est pas remédié.

Les travaux comprennent :

- ↳ le déroctage à la cote – 8,50 des fonds rocheux sur une largeur de 20 à 30 mètres à l'aval des pertuis.
- ↳ l'enlèvement des matériaux et le nettoyage général de la zone.
- ↳ le scellement dans les fonds rocheux de barres d'acier HA Ø 25 pour ancrage de la dalle de protection.
- ↳ la réalisation d'une dalle de béton armé de 0,75 m d'épaisseur après remplissage des cavités constatées dans les fonds rocheux par un béton coulé en pleine masse ; cette dalle sera réalisée par plots successifs de 20 m par 20 m ; cette dalle sera équipée de dents reebock pour amortir le phénomène de turbulence de l'eau à l'aval du barrage.

Pendant la phase de ferrailage bétonnage, l'entreprise devra assurer une chasse permanente de la vase que ramène la marée contre le barrage.

Ces travaux, dont le coût est aujourd'hui estimé à 11.125.000 F H.T, seraient réalisés de mai à septembre 2001.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve ce projet de confortement des pertuis du Barrage d'ARZAL ;**
- ⇒ **Autorise le Président à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à cette opération.**